

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONNAIS Séance du 6 Juillet 2021

L'an deux mil vingt et un et le six juillet à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Launay, Bontemps, Gressette, Lepron, Bray, Mrs Vadé, Brinon.

Absents avec procuration : Mr Mallet donne procuration à Mr Odeau, Mr Bigot donne procuration à Mr Vadé.

Excusés : Mmes Germond, Peugnet, Breteau, Mrs Rioux, Rocton.

Mme Gressette a été nommée secrétaire.

Approbation du compte rendu de la séance du 25 mai 2021.

## **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les dépenses liées au diagnostic du réseau d'assainissement, prévu dans le cadre du projet de sécurisation et d'aménagement de la voirie route de la Ferté, ont été inscrites au budget assainissement, en dépenses d'investissement.

La trésorière nous a informé que l'inspection télévisée des réseaux devait être imputée en dépenses de fonctionnement, au compte 61523 – Entretien et réparation des réseaux.

Monsieur le Maire propose :

**Budget principal** : compte 6748 – Autres charges exceptionnelles

- Versement d'une subvention de 1 000 € au budget assainissement

**Budget assainissement** :

- Chapitre 011 : Compte 61523 : + 1 000 €
- Chapitre 77 : Compte 774 : + 1000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil acceptent ces modifications et chargent Monsieur le Maire de leurs exécutions.

## **RELEVES TOPOGRAPHIQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE SECURISATION ET D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE ROUTE DE LA FERTE**

Dans le cadre du projet de sécurisation et d'aménagement de la voirie Route de la Ferté, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour une mission de relevés topographiques et propose de prendre contact avec Monsieur Christophe BARBIER, Géomètre-expert.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil acceptent de faire réaliser des relevés topographiques et autorisent Monsieur le Maire à contacter Monsieur Christophe BARBIER, Géomètre-expert pour cette mission.

## **REPRISE DES LOYERS DU RESTAURANT LE P'TIT BISTROT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'en raison de la pandémie et de l'obligation de fermeture des bars et restaurants, le conseil municipal avait décidé d'annuler les loyers du restaurant le P'tit Bistrot jusqu'au 30 juin 2021. Le P'tit Bistrot a rouvert le 9 juin 2021.

Monsieur le Maire propose de reprendre les loyers à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident de reprendre les loyers du restaurant Le P'tit Bistrot à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## **FONDS DE CONCOURS 2021 : « remplacement du matériel de cuisine de la salle polyvalente ».**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la Commune a sollicité la Communauté de communes pour l'octroi d'un fonds de concours au titre des « Opérations diverses » pour le remplacement du matériel de cuisine de la Salle polyvalente (fourneau et armoire froide).

Par délibération en date du 26 mai 2021, le conseil de communauté a alloué à notre commune un fonds de concours d'un montant de 1 407 € au titre des « Opérations diverses » pour le remplacement du matériel de cuisine de la salle polyvalente (fourneau et armoire froide).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE VALIDER le fonds de concours attribué, « Opérations diverses » pour le remplacement du matériel de cuisine de la salle polyvalente (fourneau et armoire froide).
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
INTITULE DU FONDS DE CONCOURS	MONTANT DEPENSES PREVISION NEL HT	ORIGINE FINANCEMENTS	DES MONTANT DE SUBVENTION	%
Remplacement du matériel de cuisine de la salle polyvalente	4 687,00	Financement de l'Etat		
		Conseil Régional		
		Conseil Départemental		
		CCHS	1 407,00	30
		Autres financeurs publics (à préciser)		
		<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>	<b>1 407,00€</b>	<b>30</b>
		PART RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE (20 % minimum)	3280,00 €	70
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 687,00€</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 687,00 €</b>	<b>100</b>

### TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise concernant la taxe d'aménagement, suite à l'approbation du PLUI.

Au vu des informations connues à ce jour, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renonce à l'instauration de cette taxe.

### DELIBERATION FISCALE DIRECTE LOCALE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe qui nous informe de la possibilité de modifier, par délibération les modalités d'établissement des impôts directs locaux prévues par le droit commun.

Après avoir pris connaissance du catalogue des délibérations de fiscalité directe locale, les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne souhaitent pas modifier celles qui sont actuellement en cours ni instituer de nouvelles taxes directes locales.

### GDON : GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le GDON de Villaines la Gonais, dont la mission est la lutte contre le ragondin et le rat musqué, a été relancé. Afin d'aider cette structure à redémarrer, et à acheter le matériel nécessaire, Monsieur le Maire propose de verser une subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser une subvention au GDON de Villaines la Gonais et fixe le montant de cette subvention à 300 €.

### FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Sarthe concernant les formations aux premiers secours proposées et invite les conseillers à en parler autour d'eux.

Le conseil municipal prend bonne note de ces informations.

### DIVERS

- Installation de la fibre optique : prévoir l'élagage VC n°4 de Tréfoux à la Roussellière,
- Livraison du nouveau matériel de cuisine de la salle polyvalente (fourneau et armoire froide),
- Fermeture de la mairie du 26 juillet au 16 août inclus (congés d'été),
- Prochain Conseil Municipal le 21 septembre 2021.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25 ;  
 Approbation de la séance du 6 juillet 2021 ; le Maire Michel ODEAU